

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 septembre 2009 à 20 h 30

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes Iholdi-Oztibarre, à la mairie de Larceveau, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	03/09/2009
Date d'affichage de la convocation	03/09/2009
Date de publication de la délibération	23/09/2009
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	08/10/2009
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	27
Membres suppléants présents	0

**Membres titulaires présents** : Marc ARRACHOU, André ETCHEBERRY, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eric ITHURRALDE, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Christian GALLOT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

**Membres titulaires absents** : Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard CACHENAUT.

**Objet : convention de mise à disposition de salles situées à l'ikastola de Larceveau.**

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que l'association Ikastolen Egoitzak représentée par l'association Oztibarreko Ikastola peut mettre à disposition de la Communauté de Communes, des locaux pour les activités liées au centre de loisirs communautaire, pendant les vacances de Toussaint 2009, d'hiver 2010 et de Pâques 2010.

Il invite donc ses collègues à se prononcer sur les conditions de cette mise à disposition.

**Le Conseil Communautaire**, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **décide** - que l'utilisation des locaux de l'association Ikastolen Egoitzak à Larceveau par la Communauté de Communes Iholdi-Oztibarre donnera lieu à la conclusion d'une convention entre la Communauté de Communes et l'association Ikastolen Egoitzak représentée par l'association Oztibarreko Ikastola pour les activités liées au centre de loisirs communautaire, pendant les vacances de Toussaint 2009, d'hiver 2010 et de Pâques 2010,
  - que la mise à disposition sera consentie aux conditions financières décrites dans la susdite convention.
- **approuve** la convention qui lui est présentée,
- **autorise** le Président à signer la convention avec l'association Ikastolen Egoitzak représentée par l'association Oztibarreko Ikastola.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Président,

